Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYENNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°53-2017-061

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

DIRECCTE

53-2017-09-12-001 - décision RUD DAT (8 pages) Page 3

Préfecture

53-2017-09-11-003 - ERRATUM - AP fixant la liste des candidats aux élections sénatoriales (1 page) Page 12

DIRECCTE

53-2017-09-12-001

décision RUD DAT

Délégation signature pouvoirs propres RUD DAT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DU TRAVAIL

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

Unité Départementale de la
Mayenne

DECISION

Subdélégation de signature du responsable de l'unité départementale concernant les pouvoirs propres dans le domaine de l'inspection de la législation du travail

VU le code du travail, notamment son article R 8122-11 ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2008-1503 du 30 décembre 2008 relatif à la fusion des services d'inspection du travail ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2017 portant nomination de M. Jean-François DUTERTRE, Directeur du travail hors classe, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire à compter du 1er septembre 2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 21 mars 2017 portant nomination de M. Bruno JOURDAN, directeur adjoint du travail, en qualité de responsable de l'unité départementale de la Mayenne à compter du 1er avril 2017 ;

VU la décision n° 2017/21DIRECCTE/PôleT/UD53 du 6 septembre 2017 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire, portant délégation de signature à M. Bruno JOURDAN en matière de pouvoirs propres du directeur régional dans le domaine de l'inspection de la législation du travail ;

Vu l'article 2 de la décision susvisée autorisant M. Bruno JOURDAN à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement ;

DIRECCTE Pays de la Loire – Unité Départementale de la Mayenne
60 rue Mac Donald – CS 43020 – 53063 LAVAL CEDEX 9
Téléphone : 02 43 67 60 60 – Télécopie : 02 43 67 60 71

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bruno JOURDAN, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par mesdames BUFFET Martine et MANCEAU Christelle, directrices adjointes du travail, à l'effet de signer les décisions relevant des pouvoirs propres conférés par les lois et règlements en vigueur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi dans le domaine de l'inspection de la législation du travail, notamment celles qui sont ci-dessous mentionnées ainsi que celles prises sur recours gracieux dans le département de la Mayenne (liste non exhaustive donnée à seule fin d'exemples) :

Emploi	
Disposition applicable	Objet
L. 6225-4, L.6225-5 ; L.6225-9 du code du travail	Décision de suspension du contrat d'apprentissage Décision de reprise ou non de l'exécution du contrat d'apprentissage
L. 6225-6 du code du travail	Décision d'interdiction de recruter de nouveaux apprentis
L. 1253-17 et D. 1253-7 à D. 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
R. 1253-19 à R. 1253-26 du code du travail	Décision accordant ou refusant l'agrément d'un groupement d'employeurs
R. 1253-27 du code du travail	Décision retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
R. 1253-32 du code du travail	Agrément, changement de convention collective et retrait d'agrément d'un groupement d'employeurs lorsque le contrôle du respect de la règlementation du travail relève de plusieurs autorités administratives
L. 1233-41 et D. 1233-8 du code du travail	Réduction des délais de notification des licenciements économiques
L. 1233-56 et D. 1233-12 et 13 du code du travail L. 1233-57 et D. 1233-13 du code du travail	Observations sur la procédure de licenciement économique et propositions de complément ou de modification du plan de sauvegarde de l'emploi.
L.1233-57-2 du code du travail	Décision de validation de l'accord collectif mentionné à l'article L. 1233-24-4 du code du travail.
L.1233-57-3 du code du travail	Décision d'homologation du document unilatéral de l'employeur mentionné à l'article L. 1233-24-4 du code du travail.
L. 1233-57-5 du code du travail	Injonction prise sur demande formulée par le CE ou à défaut les DP ou en cas de négociation d'un accord mentionné à l'article L. 1233-24-1 du code du travail

L. 1233-52 et D. 1233-11 et 13 du code du travail	Constat de carence du plan de sauvegarde de l'emploi
R 5213-39 à R. 5213-51 du code du travail	Décision de reconnaissance de la lourdeur du handicap
L. 8253-1 R. 8253-1 et suivants du code du travail	Procédure préalable au recouvrement par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration OFII de la contribution spéciale en cas d'emploi de salarié étranger démuni de titre valant autorisation de travail, et avis sur le montant de la redevance
Loi n° 2002-73 du 17/01/2002 Décret n° 2002-1029 du 02/08/2002 Arrêté du 09/03/2006 Décret n° 2002-615 du 26/04/2002 R 338 du code de l'éducation	Formation professionnelle et certification ; délivrance des titres professionnels, validation du jury, recevabilité de la VAE

Institutions représentatives du personnel	
Disposition applicable	Objet
L. 2312-5 et R. 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués de site et, en l'absence d'accord, fixant les modalités électorales
L. 2314-11 et R. 2314-6 du code du travail	Décision de répartition du personnel entre les collèges et de répartition des sièges entre les différentes catégories pour les élections du personnel
L. 2322-5 et R. 2322-1 du code du travail	Reconnaissance des établissements distincts pour les élections au Comité d'entreprise
L. 2324-13 et R. 2324-3 du code du travail	Décision de répartition du personnel entre les collèges et de répartition des sièges entre les différentes catégories pour les élections de Comité d'entreprise
L. 2314-31 et R. 2312-2 du code du travail	Reconnaissance des établissements distincts pour les élections de délégués du personnel
L. 2312-5 et R. 2312-1 du code du travail	Décisions imposant l'élection de délégués de site et autres décisions relatives à l'élection des délégués de site
L. 2327-7 du code du travail	Nombre et répartition des sièges au comité central d'entreprise.
R. 2327-3 du code du travail	Détermination du nombre d'établissements distincts et répartition des sièges entre les différents établissements et les différentes catégories pour les élections au comité central d'entreprise
L. 2322-7 et R. 2322-2 du code du travail	Reconnaissance des établissements distincts pour les élections de comité d'entreprise

L. 2324-13 ; R 2324-3 du code du travail	Répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel et répartition des personnels dans les collèges électoraux pour les élections au comité d'entreprise
L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
L. 2143-11 et R. 2143-6 du code du travail	Décision de suppression du mandat délégué syndical
L. 2142-1-2, L. 2143-11 et R. 2143-6 du code du travail	Décision de suppression du mandat de représentant de section syndicale
L. 2333-4 et R. 2332-1 du code du travail L. 2333-6 et R. 2332-1 du code du travail	Répartition des sièges des comités de groupe entre les élus du ou des collèges Désignation d'un remplaçant au comité de groupe
L. 2345-1 et R. 2345-1 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression d'un comité d'entreprise européen
L. 4611-5 du code du travail	Décision de création du CHSCT/BTP
R 2122-22 du code du travail	Décision d'irrecevabilité du recours gracieux pour l'inscription des électeurs sur la liste électorale du scrutin de mesure de la représentativité dans les très petites entreprises, pour les recours déposés dans la région
R 2122-23 du code du travail	Décision de refus du recours gracieux pour l'inscription des électeurs sur la liste électorale du scrutin de mesure de la représentativité dans les très petites entreprises, pour les recours déposés dans la région Pays de la Loire

Durée du travail	
Disposition applicable	Objet
L. 3121-36 ; R. 3121-28 du code du travail - R. 713-26 du code rural	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail
L. 3121-35 ; R. 3121-23 du code du travail	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail
R. 3121-26 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne du travail concernant un secteur d'activité au niveau local ou départemental
R. 713-44 du code rural	Recours hiérarchique contre la décision de l'Inspecteur du travail en matière d'enregistrement des heures effectuées
R. 3122-7 du code du travail	Suspension pour des établissements spécialement déterminés, de la faculté de récupération des heures perdues suite à une interruption collective de travail, en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession
Santé et sécurité au travail	
Disposition applicable	Objet
L. 4721-1 à L. 4721-3 du code du travail R. 4721-1 à R. 4721-3 du code du travail	Mises en demeure de faire cesser des situations dangereuses
R. 4533-6 ; R. 4533-7 du code du travail	Dérogation à l'obligation des maîtres d'ouvrage d'aménager des VRD au début des travaux de chantier
L. 4221-1 du code du travail, article 3 arrêté du 23/07/1947 modifié	Obligation de prévoir des douches
Arrêté du 11/07/1977 article 3	Dérogation à l'obligation d'assurer une surveillance médicale spéciale
L. 1242-6 et D. 1245-5 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée pour effectuer certains travaux dangereux
L. 1251-10 et D. 1251-2 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux
L. 4154-1 et D. 4154-3 à D. 4154-6 du code du travail	Dérogation à l'interdiction d'emploi des intérimaires et de salariés sous contrat de travail à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
L.4111-6, R 4462-30 du code du travail Art. 8 du décret 2005-1325 du 26.10.2005	Approbation préalable des études de sécurité des établissements pyrotechniques ; fixation d'un délai prolongé pour délivrer l'approbation si l'instruction l'exige ; demande d'effectuer des essais

	complémentaires, et chantiers de dépollution
R.4152-17 du code du travail	Dérogation au nombre de berceaux dans un local d'allaitement
Arrêté du 28/01/1991 (art.2,9 et 10)	Décision refusant ou autorisant un employeur à assurer la formation des personnels intervenant dans les opérations d'hyperbarie Décision refusant de dispenser ou dispensant de formation des personnels intervenant dans les opérations d'hyperbarie
Négociation collective	
Disposition applicable	Objet
L. 5121-8, L.5121-10 à 14, R. 5121-33 et R. 5121-34 du code du travail	Accord contrat de génération ; décision de conformité ou de non-conformité, mises en demeure Fixation et mise en œuvre des pénalités
R.4163-6 et R.4163-7 du code du travail	Accord en faveur de la prévention de la pénibilité Décision de mise en œuvre de la pénalité
L.2242-9, R.2242-5 et R.2242-8 du code du travail	Négociation égalité professionnelle entre les femmes et les hommes Fixation et décision de mise en œuvre de la pénalité
L.2242-9-1 et R. 2242-10 du code du Travail	Décision de conformité, non-conformité d'un accord ou plan d'action égalité professionnelle (rescrit)
L.1143-3 et D. 1143-6 du code du travail	Opposition au plan égalité entre les femmes et les hommes
R.4222-7 du code du travail	Décision de fin de recouvrement de la pénalité en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes
Divers	
Disposition applicable	Objet
L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Homologation des ruptures conventionnelles des contrats de travail à durée indéterminée
L. 3345-1 et suivants et D. 3345-1 et suivants du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
L. 2135-5 et D. 2135-8 et suivants du code du travail	Dépôt des comptes des organisations syndicales et professionnelles dont les ressources sont inférieures à 230 000 euros
Transaction pénale	
L. 8114-4 et suivants et R. 8114-4 et suivants du code du travail	Proposition et notification de la transaction pénale au contrevenant

Organisation du système de l'inspection du travail	
R. 8122-6 du code du travail	Décision d'affectation des responsables d'unité de contrôle et des agents de contrôle de l'inspection du travail

Article 2 :

Pour l'exercice de cette subdélégation, les agents désignés à l'article 1 feront précéder leur signature de la mention :

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
Pour le directeur et par délégation,
Pour le responsable de l'unité départementale,

Article 3 :

La présente décision, qui abroge celle du 15 juin 2017, sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Mayenne.

Fait à Laval, 12 septembre 2017

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,
Pour le directeur et par délégation,
Le responsable de l'unité départementale de la
Mayenne,

Bruno JOURDAN

Préfecture

53-2017-09-11-003

ERRATUM - AP fixant la liste des candidats aux élections sénatoriales

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

DIRECTION DE LA COORDINATION, DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE du 11 septembre 2017
fixant la liste des candidats pour le premier tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Le préfet de la Mayenne
Officier de la Légion d'honneur,

Vu les articles R 149 à R 153 du code électoral ;

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les enregistrements définitifs des déclarations de candidatures pour le premier tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 en Mayenne ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE

Article 1er : Les candidats pour le premier tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 dans le département de la Mayenne sont, par ordre d'enregistrement des candidatures :

- Monsieur Jean-Michel CADENAS (remplaçant : Madame Paulette SALMON) ;
- Monsieur Philippe HENRY (remplaçant : Madame Adélaïde DEJARDIN) ;
- Madame Élisabeth DOINEAU (remplaçant : Monsieur Gilles LIGOT) ;
- Monsieur Guillaume CHEVROLLIER (remplaçant : Madame Magali D'ARGENTRÉ) :
- Monsieur Moïse LESAGE (remplaçant : Madame Laurence NICKLER) ;
- Monsieur Michel ANGOT (remplaçant : Madame Christine DUBOIS) ;
- Monsieur Aurélien GUILLOT (remplaçant : Madame Tiphaine LEROI-CHARRON) ;
- Monsieur Claude GOURVIL (remplaçant : Madame Sophie LETERRIER) ;
- Monsieur Benoît QUINTARD (remplaçant : Madame Valérie DENEUX) ;
- Monsieur Jean-Marc ALLAIN (remplaçant : Madame Laurence BOUCHET-COQUEMONT) ;
- Madame Monique BOURGOIN (remplaçant : Monsieur Raymond MAUNY) ;
- Madame Valérie HAYER (remplaçant : Monsieur Patrick SOUTIF).

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué à tous les maires du département, publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet,

Frédéric VEAUX

46, RUE MAZAGRAN - CS 91507 - 53015 LAVAL CEDEX
TEL. 02 43 01 50 00, SERVEUR VOCAL 02 43 01 50 50, ALLO SERVICE PUBLIC 39.39
Sites internet : www.mayenne.gouv.fr et www.service-public.fr